

Procès-Verbal du Conseil Municipal de DRUELLE BALSAC

Séance du 07 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le sept septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de DRUELLE BALSAC s'est réuni à la mairie, 2 rue du Stade, sous la présidence de Patrick GAYRARD, maire.

Date de la convocation :	30/08/2023
Membres en exercice :	26
Présents :	21
Qui ont pris part à la délibération :	26

Étaient présents : Mathilde ANDRE, Sébastien BOYER-MADRIERES, Laëtitia CAYREL, Carine CAYSSIALS, Emilie CHABRIER, Laurent COT, Anne FALGUEYRETTES, Mathieu FLOTTES, Marie-Claude FOURNIER, Serge FRAYSSINET, Patrick GAYRARD, Isabelle JOFFRE, Frédéric LATIEULE, Bernard LESCURE ROUS, Christian PEREZ, Jean-Paul REMISE, Elodie RIVIERE, Aurélie SOUFLI, Philippe TABARDEL, Bruno TEYSSÉDRE, Marlène URSULE.

Absents et excusés : Michel ALBESPY (pouvoir à Patrick GAYRARD), Patricia BARTOLOZZI (pouvoir à Sébastien BOYER-MADRIERES), Anne-Marie GARRIGUES (pouvoir à Marie-Claude FOURNIER), Damien MENEL (pouvoir à Philippe TABARDEL), Guillaume SOULIE (pouvoir à Serge FRAYSSINET)

Secrétaire de séance :

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Aurélie SOUFLI a été désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte à 20 heures 30.

En ouverture de la séance, Monsieur Le Maire doit solliciter l'accord de l'assemblée délibérante pour :

inscrire à l'ordre du jour deux points supplémentaires :

- Décision modificative n°1/2023 du budget annexe : Restaurant Al Cantou
- Attribution d'une subvention de fonctionnement au CCAS au titre de l'exercice 2023

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur les modifications de l'ordre du jour.
Le conseil municipal valide à l'unanimité des votants les modifications de l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 06 juillet 2023

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 06 juillet 2023 est adopté à l'unanimité.

2. DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

Monsieur le Maire indique qu'en sa qualité de maire il a pris en application des délégations de pouvoirs conférées par le Conseil Municipal par délibération en date du 25 mai 2020, des décisions dont l'objet est :

DC 2023-016 : Déclaration d'intention d'aliéner de M. POUGET Michel situé à "Ampiac" et cadastrés section I 1113, 1116, 1117.
DC 2023-017 : Déclaration d'intention d'aliéner de Mme TEYSSÉDRE Rose situé à "Balsac" et cadastrés section 020 G 85 et 86.
DC 2023-018 : Déclaration d'intention d'aliéner de Mme SALES Lucienne situé à "Ampiac" et cadastré section I 789.

ORDRE DU JOUR

1. Décision modificative n°1/2023 du budget primitif
2. Convention de partenariat pour l'entretien du giratoire de St Joseph
3. Convention de servitudes Enedis à Capdenaguet
4. Questions diverses

01- Décision modificative n°1/2023 du budget primitif

DECISION MODIFICATIVE N°1/2023 – BUDGET PRINCIPAL					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES		BP	REALISE au 31/08/2023	DM 1	
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL					
60612	Energie - électricité	120 000.00	110 856.75	40 000.00	
6132	Locations immobilières	15 000.00	22 554.78	7 560.00	
61551	Ent.et réparat.materiel roulant	20 000.00	7 797.35	299.11	
6283	Autres services extérieurs	-	2 444.06	2 444.06	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION					
657364	Subvention de fonctionnement à caractère industriel et commercial	-	-	1 000.00	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES					
678	Autres charges exceptionnelles	-	-	1 000.00	
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
6817	Provisions	-	-	500.00	
022- DEPENSES IMPREVUES FONCTIONNEMENT		120 000.00	-	25 489.08	
042- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS					
6811	Dotation aux amortissements des immobilisations	-	-	500.00	
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT				27 215.87	
RECETTES					
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES					
6419	Remboursement/rémunération	10000	16 237.87	6 237.87	
074 - DOTATIONS SUVENTIONS ET PARTICIPATIONS					
74121	Dot.solidarité rurale	100 000.00	117 427.00	17 427.00	
74127	Dot . Nationale de péréquation	5 000.00	8 551.00	3 551.00	
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT				27 215.87	
INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
2111	Terrains nus	9 500.00	9 330.00	500.00	
21311	Construction Hôtel de Ville	738 764.66	1 006 057.77	270 000.00	
21312	Constuction bâtiments scolaires	20 000.00	3 528.00	32 000.00	
2152	Installations de voirie	296 732.00	6 326.03	270 000.00	
020- DEPENSES IMPREVUES		Dépenses imprévus d'investissement	90 000.00	-	10 583.95
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT				21 916.05	
RECETTES					
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
10226	Taxes d'aménagement	36 968.00	58 384.05	21 416.05	
040- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS					
280422	amortissement subv privé bât.	-	-	500.00	
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT				21 916.05	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- adopte à l'unanimité la décision modificative n°1/2023 du budget principal, comme indiqué ci-dessus.

02- Décision modificative n°1/2023 du budget annexe : Restaurant Al Cantou

DECISION MODIFICATIVE N°1/2023 – BUDGET ANNEXE AL CANTOU				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES		BP	REALISE au 31/08/2023	DM 1
042- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				
	6817	Provisions	-	1 000.00
		TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		1 000.00
RECETTES				
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES				
	74741	Subvention de la commune	-	1 000.00
		TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		1 000.00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- adopte à l'unanimité la décision modificative n°1/2023 du budget annexe, comme indiqué ci-dessus.

03 - Conseil Départemental : convention d'entretien giratoire de Saint-Joseph/Bel-Air (RD994)

Le Maire expose que le Département de l'Aveyron a assuré la maîtrise d'ouvrage des travaux de création du giratoire de Saint Joseph/ Bel-Air sur la route départementale n°994 ainsi que les travaux de plantations.

L'emprise du giratoire et ses abords se trouvant sur la commune, il convient d'établir une convention de gestion et d'entretien des plantations.

Lors d'une visite sur site, un accord de principe a été donné pour intégrer l'entretien paysager du giratoire à celui des espaces verts de la commune. Il a été demandé d'apporter des modifications sur la plantation des végétaux afin de limiter les interventions.

M. Le Maire donne lecture du projet de convention qui définit les compétences de chacune des parties.

Ouïe cet exposé, le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Donne un avis favorable au contenu de la convention d'entretien du giratoire de Saint Joseph
- Autorise M. le Maire à signer la convention

04- Convention de servitudes Enedis à Capdenaguet

Le maire expose que la société ENEDIS a sollicité la commune afin de signer une convention portant sur la constitution d'une servitude d'occupation sur la parcelle située à Capdenaguet, Le Puech commune de Druelle Balsac, cadastrée section ZH N°094 d'une superficie de 19a92ca afin d'installer deux supports (80x80cm) pour le passage de conducteurs aériens d'électricité dans le cadre du lotissement par la SAS COSTES TPA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
- Indique que tous les frais seront à la charge de la société ENEDIS.

05- Attribution d'une subvention de fonctionnement au CCAS au titre de l'exercice 2023

Le CCAS est un établissement public administratif de la ville de Druelle Balsac, dirigé par un conseil d'administration présidé par le Maire de la commune.

Il est chargé d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées.

Afin de permettre au CCAS de continuer à mettre en œuvre et développer sa politique d'action sociale sur le territoire de la commune, il est proposé de lui attribuer une subvention générale de fonctionnement d'un montant de 6 870.57 € au titre de l'exercice 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le versement de la subvention de fonctionnement au CCAS pour un montant de 6 870.57 € au titre de l'exercice 2023,
- Indique que les crédits sont inscrits au Budget Principal au compte 657362.

La secrétaire, Aurélie SOUFLI



Patrick GAYRARD

